

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROJET DE TRANSPORT MULTIMODAL « PTM »
CELLULE D'EXECUTION DU PROJET DE TRANSPORT MULTIMODAL
« CEPTM »

Dons IDA H-595-ZR et H-859-ZR
SERVICES DE CONSULTANTS RELATIFS A L'AUDIT FINANCIER ET
COMPTABLE DU PROJET DE TRANSPORT MULTIMODAL PTM
(EXERCICES 2017 ET JUIN 2018)

Appel à Manifestations d'Intérêt
AMI N° 306/PTM/CEPTM – UPK/CN/LDWM/PM/IKA/2018
Date de publication : 24/01/ 2018

Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à la publication des avis généraux de passation des marchés du Projet de Transport Multimodal publiés le 03 mai 2011 et 18 juin 2013.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a obtenu deux financements de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la préparation et la mise en œuvre du Projet de Transport Multimodal d'un montant de 435.000.000,00 USD. Il se propose d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements autorisés au titre de Services de Consultants pour l'Audit Financier et Comptable du PTM pour les exercices 2017 et 2018. (Six mois)

L'objectif de l'audit est d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière de chaque unité (UPL et UPK) du projet à la fin de l'exercice comptable 2017 et à fin juin 2018, date arrêtée pour la clôture du PTM. Il sera aussi question de s'assurer que les ressources mises à la disposition de la CEPTM sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées et de faire une évaluation finale en vue de la clôture du projet.

La Cellule d'Exécution du Projet de Transport Multimodal, CEPTM, invite les consultants (firmes) admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats intéressés devront fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte des candidats devant poursuivre le processus de sélection sont :

- ✓ Le Consultant doit disposer d'une expérience confirmée d'au moins 10 ans en audit financier des comptes des projets de développement, notamment ceux financés par la Banque Mondiale, la BAD, L'Union Européenne, La DFID. Les expériences antérieures du cabinet en audit des projets de développement dans le secteur Transport et dans les entreprises du secteur de transport seront également prises en compte : (40 points)
- ✓ Le Consultant doit être un Cabinet, soit d'Audit, soit d'Expertise Comptable de réputation internationale: (10 points).
- ✓ Le Consultant doit être membre d'un Ordre professionnel Comptable reconnu par l'IFAC, la FIDEF ou par la CEMAC: (10 points).
- ✓ Etre en mesure de mobiliser une équipe d'experts capables de réaliser la mission d'audit : (40 points).

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition d'octobre 2006



